



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MAI 2019**

**Le seize mai deux mille dix neuf**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 9 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS :** Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BOASSO J.M. - HAREUX T. - BONNET S. - BERNARD R. Adjoints PINATEL M-C. - MICHEL G. - MATILLON P. - FRERY P. - LEWER A. - KRAFFT N. - GUILLERM Y - BRESSET P. - FOURNEL I. - ROUX N. - SZNYCER F. - FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T. - COCAGNE D. - BERNARD L Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** DOLE L. pouvoir à MAZET J. - YAVAZ Z. pouvoir à HAREUX T. - FAURE L. pouvoir à BERNARD R. - CHAMPAVERT Y. pouvoir à MARTIN Y. - JACQUEMOND M. pouvoir à BOASSO J-M. - DE VERON D.

**ABSENTS :** MERIDJI K.

**Nombre de conseillers**

<b>En exercice</b>	<b>29</b>
<b>Présents</b>	<b>22</b>
<b>Votants</b>	<b>27</b>

**Secrétaire élu :**

Début de la séance : 20H02

**Délibération n° 2019/16/05/44  
Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :  
- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.  
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune - exercice 2019.

**Délibération n° 2019/16/05/45  
Budget commune 2019 : Liste des créances éteintes**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :  
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire 639.97 € de créances au budget de la commune.

**Délibération n° 2019/16/05/46  
Budget de l'eau 2019 : Liste des créances éteintes.**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :  
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire 6 719.89 € de créances au budget de l'eau.

**Délibération n° 2019/16/05/47  
Budget de la commune 2019 - Décision modificative n° 1**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 23 voix pour et 4 contres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Budget de la commune – Exercice 2019.

**Délibération n° 2019/16/05/48**  
**Ouverture AP-CP Réfection réseau eau potable 2020-2024**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 23 voix pour, une abstention et 3 contre décide :

- de voter le montant de l'Autorisation de Programme concernant la réfection des réseaux d'eau potable à 1 000 000 € HT.

- d'inscrire au budget annexe de l'eau la dépense d'investissement en résultant selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :

CP 2020 : 200 000 € HT

CP 2021 : 200 000 € HT

CP 2022 : 200 000 € HT

CP 2023 : 200 000 € HT

CP 2024 : 200 000 € HT

**Délibération n° 2019/16/05/49**  
**Subvention exceptionnelle – Comité des fêtes**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Comité des fêtes pour le concours des illuminations pour un montant de 500 €.

- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2019.

**Délibération n° 2019/16/05/50**  
**Subvention exceptionnelle – Centre social**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association du Centre social pour son cinquième anniversaire pour un montant de 1 500 €.

- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2019.

**Délibération n° 2019/16/05/51**  
**Subvention exceptionnelle – Association Suryquoise de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature (ASSEN)**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à Association Suryquoise de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature pour des analyses de lixiviat pour un montant de 288.35 €.

- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2019.

**Délibération n° 2019/21/03/32**

**Vote des taux des trois taxes locales**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 26 voix pour et 1 abstention décide :

- D'adopter, pour l'année 2019, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2018.

**Délibération n° 2019/16/05/52**  
**Subvention exceptionnelle – La Boule Suryquoise**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'émettre un avis favorable à la subvention exceptionnelle allouée à l'association de La Boule Suryquoise pour le concours de boules lyonnaises pour un montant de 750 €.

- De dire que les frais afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2019.

**Délibération n° 2019/16/05/53**  
**Modification d'un tarif communal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter la modification du tarif proposé ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision

**Délibération n° 2019/16/05/54**  
**Convention de versement d'une indemnité d'éviction**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

**Délibération n° 2019/16/05/55**  
**Acquisition de plusieurs parcelles dans le cadre de la liaison des deux zones d'activités de Sury le Comtal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Délibération n° 2019/16/05/56**  
**Autorisation de signature des plans de bornage**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les plans de bornage afférents à cette opération.

**Délibération n° 2019/16/05/57**  
**Acquisition d'une parcelle dans le cadre d'un aménagement sécuritaire Rue du Grand Fossé Métral**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle précitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Délibération n° 2019/16/05/58**  
**Echange de terrain sans soulte dans le cadre d'un aménagement sécuritaire rue du Grand Fossé Métral**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'échange de terrain précité
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'échange et toutes les pièces afférentes à cette affaire

**Délibération n° 2019/16/05/59**  
**Acquisition de terrains rue des Verchères**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles précitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Délibération n° 2019/16/05/60**  
**Acquisition d'une parcelle Rue Thivel**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle précitée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Délibération n° 2019/16/05/61**

**Convention d'autorisation de passage en terrain privé d'un réseau d'eaux pluviales privé**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 26 voix pour et une contre décide :

- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

**Délibération n° 2019/16/05/62**

**Annule et remplace : SIEL - Aménagement de la Rue des Verchères**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- Prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " Aménagement de la Rue des Verchères " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n° 2019/16/05/63**

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public eau potable 2017**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'approuver le rapport tel qu'établi. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- De dire qu'il sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n° 2019/16/05/64**

**Convention La Ballade des Poly'sons**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- De valider le projet de convention annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette convention.

**Délibération n° 2019/16/05/65**

**Règlement des différents supports de communication de la Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'approuver le règlement des supports de communication annexé à la présente délibération.

**Délibération n° 2019/16/05/66**

**Avenant au règlement intérieur du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'approuver la modification de l'article 31 : Bulletin d'information du règlement intérieur du Conseil Municipal.

**Délibération n° 2019/16/05/67**  
**Convention chantiers éducatifs 2019**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

**Délibération n° 2019/16/05/68**

**Annule et remplace : Cession d'une propriété communale référencée sous les numéros 21 et 20 de la section AX - Bd Jean Moulin à Sury le Comtal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- De donner un avis favorable à la proposition telle que présentée ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférents.

**Délibération n° 2019/16/05/69**

**Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du périscolaire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'approuver la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et du périscolaire

**Délibération n° 2019/16/05/70**

**SIEL - Aménagement carrefour RD8 RD54**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement carrefour RD8 RD54" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n° 2019/16/05/71**

**SIEL - Dissimulation réseau BTS rue du Petit Fossé Métral**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " Dissimulation réseau BTS rue du Petit Fossé Métral " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n° 2019/16/05/72**

**SIEL – Réglage stade de foot pour homologation**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- Prendre acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " réglage stade de foot pour homologation dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

**Délibération n° 2019/16/05/73**

**Echange de terrain sans soulte dans le cadre de la liaison des deux zones d'activités de Sury le Comtal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres avec décide :

- D'approuver l'échange de terrain précité
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

**Décision n° 2019/04/06 du 18/04/2019**

Avenant N° 1 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Madame Flore LAURENT pour la location d'un immeuble communal situé Place du 8 mai.

La valeur de l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 étant de 127.22 et celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 étant de 129.38, le montant mensuel du loyer est porté de 410.00 € à **416.97 €** payable à terme échu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

**Décision n° 2019/04/07 du 18/04/2019**

Avenant N°10 au bail de location intervenu entre la Commune de Sury-le-Comtal et Mademoiselle Amélie DI MAGGIO pour la location d'un logement social situé à Sury-le-Comtal, 7, place Giraudier au 1<sup>er</sup> étage.

La valeur de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 étant de 126.82 et celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 étant de 129.03, le montant mensuel du loyer est porté de 385.42 € à **392.13 €** avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Fin de la séance : 22H10

Sury Le Comtal, le 22 mai 2019

Le Maire,  
Yves MARTIN

